

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2024-118 du 14 février 2024, portant ratification de l'accord-cadre relatif à l'aide publique au développement entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République du Corée.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi organique n° 2024-5 du 1^{er} février 2024, portant approbation de l'accord-cadre relatif à l'aide publique au développement entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République du Corée,

Vu l'accord-cadre relatif à l'aide publique au développement entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République du Corée.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifié, l'accord-cadre signé à Tunis le 11 août 2023, relatif à l'aide publique au développement entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Gouvernement de la République du Corée.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 14 février 2024.

Le Président de la République

Kaïs Saïed